Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260320-20260313-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 20 Mars 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M.Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 16/03/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LEMOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.03.13 – VIE INSTITUTIONNELLE – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de M. TRELLU Ronan, Maire, le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre des adjoints au Maire à élire.

En application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer d'au moins un adjoint et au maximum un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour Saint-Carné, un maximum de 4 adjoints.

M. le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE à 3 le nombre des Adjoints au Maire.**

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNÉ (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 23/03/26
Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNÉ (Côtes d'Armor)